

RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE RECHERCHE

Les descriptions des fonctions et les échelles salariales sont établies par le service des Ressources humaines de l'UQAM. Les taux horaires pour la **classe 11** en vigueur le 1^{er} avril 2017 sont :

Échelon	Taux horaire
1	26,22 \$
2	28,74 \$
3	31,26 \$
4	33,77 \$
5	35,25 \$
6	36,73 \$
7	38,21 \$
8	39,69 \$
9	41,17 \$
10	42,65 \$
11	44,13 \$
12	45,61 \$
13	47,09 \$
14	48,55 \$

À ces échelles salariales, il faut ajouter une indemnité de vacances de 8 %. À ce total (salaire et indemnité de vacances), s'ajoutent 22,5 % qui représentent la part de l'employeur aux différents régimes d'avantages sociaux. Toujours pour la classe 11 en vigueur le 1^{er} avril 2017 :

Échelon	Taux horaires	Salaire versé*	Montant facturé au budget de recherche**
1	26,22 \$	28,32 \$	34,69 \$
2	28,74 \$	31,04 \$	38,02 \$
3	31,26 \$	33,76 \$	41,36 \$
4	33,77 \$	36,47 \$	44,68 \$
5	35,25 \$	38,07 \$	46,64 \$
6	36,73 \$	39,67 \$	48,59 \$
7	38,21 \$	41,27 \$	50,55 \$
8	39,69 \$	42,87 \$	52,51 \$
9	41,17 \$	44,46 \$	54,47 \$
10	42,65 \$	46,06 \$	56,43 \$
11	44,13 \$	47,66 \$	58,38 \$
12	45,61 \$	49,26 \$	60,34 \$
13	47,09 \$	50,86 \$	62,30 \$
14	48,55 \$	52,43 \$	64,23 \$

* Le montant indiqué correspond au salaire que recevra le professionnel ou la professionnelle de recherche (incluant l'indemnité de vacances (8 %)).

** Le montant indiqué (salaire versé + avantages sociaux) correspond au montant qui devra être prévu au budget de recherche.

Une évaluation de l'échelle salariale peut être effectuée par le personnel des ressources humaines.